

age de fréquenter les écoles s'abstiennent complètement, et qu'un très grand nombre ne suivent les classes que très irrégulièrement. » Et il ajoute « Je comprends, parmi les enfants qui s'abstiennent complètement, ceux qui s'inscrivent en septembre et qui, après une fréquentation de quelques jours, ne retournent plus à l'école ».

Disposons d'abord de cette dernière remarque.

Personne, M. le Rédacteur, personne n'a le droit de détourner les mots de leur sens pour les besoins de sa cause. Un enfant qui ne va à l'école que quelques jours dans l'année, est un enfant qui fréquente sa classe d'une façon très irrégulière, très insuffisante, ce n'est pas un enfant qui s'abstient complètement. Si M. Dandurand nous avait dit, des son interview, quel sens tout particulier il donnait à l'expression « s'abstenir complètement », passe encore, mais il n'y a songé qu'en me répondant! Je dois ajouter que, quant à ce qui concerne le nombre d'élèves qui s'inscrivent en septembre et cessent de fréquenter l'école après quelques jours, on ne peut faire que des suppositions et des affirmations absolument gratuites: les rapports officiels du surintendant n'en parlent même pas.

J'ai lu avec beaucoup d'attention les rapports de tous les inspecteurs pour les années 1909-10, 1910-11, et j'ai constaté que tous, sauf quelques rares exceptions que les circonstances locales justifient, enregistrent pour leur district respectif, une fréquentation des plus satisfaisantes. L'inspecteur général, M. Magnan, ne faisait que résumer très fidèlement le témoignage des simples inspecteurs quand il disait: « La fréquentation scolaire dans les écoles sous contrôle, considérée au seul point de vue de la présence moyenne en classe, est très satisfaisante: elle varie de 75 à 80 pour cent » (1).

Avant de passer à la question de nos illettrés—que M. Dandurand a introduite, je ne sais trop pourquoi, dans le présent débat sur la fréquentation scolaire—permettez-moi, Monsieur le Rédacteur, de faire une comparaison très instructive et tout à l'honneur de la population catholique de la province de Québec.

(1) Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique de la province de Québec, 1911, page 217.